

CAS DE FIGURE	Contact	Justificatifs à fournir	Régime	Tarif Appliqué	
<p>Vous remplissez cumulativement les 2 conditions suivantes :</p> <p>1) Vous êtes en poursuite d' études sans interruption ;</p> <p>2) Vous n'avez pas accumulé l'équivalent d'un an de travail à temps plein en CDD ou CDI (les stages et les jobs étudiant ne comptent pas), vous n'avez jamais travaillé et ne travaillez pas à l'heure actuelle ;</p>	SCOLARITE IAE (secrétariat de la formation)	Listing des documents demandés au moment de la candidature en ligne	FORMATION INITIALE	FI	
Vous occupez la fonction d'assistant d'éducation auprès d'un rectorat		Contrat d'assistant d'éducation			
Vous êtes en reprise d'études après une interruption	SCOLARITE IAE (secrétariat de la formation)	Listing des documents demandés au moment de la candidature en ligne	FORMATION PERMANENTE		
Vous êtes en congé parental (ceci n'inclut pas le congé maternité)		Attestation CAF congé parental			
Vous bénéficiez de l'AAH totale pour inaptitude au travail		Attestation d'allocation AAH			
Vous êtes retraité et vous n'avez pas d'autres activités professionnelles		Attestation de retraite et dernier avis d'imposition en France			
Vous êtes sans ressources financières et n'avez aucun financement ou aucun droit au CPF		Avis de non-imposition en France; - congé sans solde ; - ou mise en disponibilité ; - ou attestation de fin de droits à l'ARE ou - attestation de refus ASS.			
Vous avez été inscrit dans un cursus diplômant pour la dernière fois au titre de l' A.U. 2021/22 ou antérieure ET vous ne relevez pas de l'un des cas ci-dessus (Formation Initiale ou Formation permanente)	SERVICE FORMATION CONTINUE DE L'UNIVERSITE	Pour connaître les documents à fournir, contactez directement helene.carboni-perez@univ-cotedazur.fr	FORMATION CONTINUE INDIVIDUELLE (autofinancée par vous-même, totalement ou partiellement)		FCI
Vous êtes autoentrepreneur					
Vous êtes demandeur d'emploi					
Vous bénéficiez du RSA sans prise en charge du coût de la formation					
Vous bénéficiez de l'ASS sans prise en charge du coût de la formation					
Vous ne dépendez d'aucun dispositif de financement (ressources imposables hors salaires ou indemnités chômage)					
Vous avez obtenu un refus de financement de l'organisme sollicité					
Vous êtes salarié ou travailleur non salarié (profession libéral, gérant...) sans prise en charge du coût de la formation					
Vous bénéficiez d'un financement (Organisme financeur, pôle emploi,...)	SERVICE FORMATION CONTINUE DE L'UNIVERSITE	Pour connaître les documents à fournir, contactez directement helene.carboni-perez@univ-cotedazur.fr	FORMATION CONTINUE (totalement financée par une entreprise)	FC	
Vous êtes salarié ou travailleur non salarié (profession libéral, gérant...) avec prise en charge du coût de la formation					
Vous demandez une VAP (validation des acquis professionnels) ou une VAE					
Vous mobilisez votre CPF					

NOMENCLATURE	
AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
ARE	Allocation chômage d'aide au retour à l'emploi
ASS	Allocation de Solidarité Spécifique
CPF	Compte personnel de formation
RSA	Revenu de Solidarité Active